

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 12 JUIN 2024 À 16 H 30, À SEPT-ÎLES ET PAR TEAMS

**PRÉSENCES**

Ginette Côté, présidente  
Manon Asselin, PDG et secrétaire  
Jean-Pierre Porlier  
Benoit Méthot  
Serge Lévesque  
Clermont Martel  
Charline Nolet

**PAR TEAMS**

Guylaine Malaison  
Solange Turgeon, vice-présidente  
Roger Dubé  
David Bédard Méthot  
Johanne Beaudoin

**ABSENCES**

Diane Ouellet  
Josée Francoeur  
Michaël Lavigne

**Invités** : Membres de l'équipe de direction

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Elle constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

**Résolution 2024-06-105**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 12 juin 2024 en retirant le point 11.2 *Deux parcelles de terrains excédentaires à Havre-Saint-Pierre - Vente à un particulier* et laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux****3.1. Séance spéciale à huis clos du 15 mai 2024****Résolution 2024-06-106**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 15 mai 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

**3.2. Séance publique régulière du 15 mai 2024****Résolution 2024-06-107**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 mai 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

**3.2.1. Affaires découlant de la séance publique**

La présidente-directrice générale présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Plan d'action 2024-2026 à l'égard des personnes handicapées et bilan 2023-2024**  
Le bilan 2023-2024 et le nouveau plan 2024-2026 ont été envoyés à l'OPHQ et sont déposés sur le site web du CISSS pour la population et dans l'intranet pour les employés.
- **Budget 2024-2025 – CISSS de la Côte-Nord**  
Le budget a été transmis au MSSS dans les délais prescrits.

**4. Tableau de suivi des questions du public**

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

**5. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

Sans surprise, vous comprendrez que mon rapport de ce mois-ci portera essentiellement sur la crise que nous vivons depuis notre dernier conseil d'administration.

Je tiens d'abord à dénoncer et surtout rétablir des faits de ce qui s'est réellement passé au sein de notre établissement durant cette période. Il est important pour moi de rappeler ces faits qui ont provoqué la crise.

Le 13 mars dernier, nous sollicitons, par résolution du conseil, la participation de nos députés, préfets et préfètes de la Côte-Nord à collaborer avec nous pour trouver des solutions afin de régler la problématique grandissante du recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI). Déjà j'annonçais ma grande inquiétude sur l'avenir des services de santé en Côte-Nord et nous avons besoin de tous les décideurs de la région pour nous accompagner dans cette démarche, car les solutions passent, entre autres, par l'accès au logement et aux places en garderie. Également, nous avons vu venir la pénurie de MOI si la signature des contrats mur à mur du gouvernement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) se faisait, sans tenir compte des particularités des régions comme la Côte-Nord, qui a le plus haut taux de MOI. À ce moment-là, le message ne s'est pas rendu à nos députés ni au ministère. Donc, à notre rencontre du 15 mai, l'annonce est faite : pénurie de MOI dans nos installations et difficulté à maintenir tous les services sur notre vaste territoire. Je ne donnerai pas ici la liste de tout ce qui a été touché par cette pénurie, il y a eu abondance d'écrits et de nouvelles sur le sujet.

Nous avons fait la une des médias partout au Québec et ce n'était pas rose. Les rumeurs ont suivi, on nous a accusé d'actions qui n'ont jamais, mais jamais eu lieu et cela a eu comme effet d'inquiéter et d'insécuriser la population nord-côtière. Créer ces sentiments chez nos personnes âgées, personnes malades, personnes vulnérables, les jeunes familles, c'est inhumain. Surtout d'avoir fait de cette crise un enjeu politique, c'est ce que je dénonce.

Personne, et j'insiste, personne n'a reçu une quelconque menace ou mise en demeure d'être expulsé d'un de nos hôpitaux. Cette directive s'inspire d'une circulaire ministérielle, et elle peut être retrouvée comme faisant partie intégrante des outils utilisés au sein de plusieurs établissements au Québec. Et je confirme que le CISSS de la Côte-Nord ne l'a jamais mis en application, contrairement à ce qui s'est dit. Pourquoi nous avoir fait passer pour des « fonfons » aux yeux du Québec, pourquoi avoir insécurisé les Nord-Côtières et Nord-Côtières à ce moment-là? J'ai besoin de savoir.

Je profite de cette rencontre du conseil d'administration pour joindre ma voix, nos voix, à celles des nombreux intervenants, professionnels, médecins qui ont dénoncé l'abandon de la région par la classe politique. Comment peut-on faire comprendre que la formule « mur à mur » ne s'applique pas aux régions comme la Côte-Nord? La preuve vient d'en être faite, malheureusement.

Je me dois de remercier l'ensemble des préfets et préfètes de la Côte-Nord, qui ont répondu à notre appel et qui collaborent toujours avec nous. À ce moment-ci, j'inclus dans mes remerciements notre ministre responsable de la région, Mme Jourdain, et le député de René-Lévesque, M. Montigny, qui se sont joints à nous hier lors d'une rencontre, afin de mettre en place des mesures ou solutions pérennes qui contribueront à l'atteinte de l'objectif d'abolition de la MOI, fixé à octobre 2026.

Vous me permettrez de remercier également notre PDG, Mme Asselin, d'avoir été au combat avec toute son équipe tout au long de cette difficile période. Ils ont fait, ensemble, un travail exceptionnel et tous ont su faire preuve d'une grande résilience. Les équipes des RH, les gestionnaires, les employés et les équipes médicales ont travaillé sans relâche et travaillent encore avec ingéniosité afin de répondre à notre mission première : l'accessibilité à des soins et services de qualité et sécuritaire sur l'ensemble du territoire.

En terminant, je tiens à préciser que tous les efforts et moyens à notre disposition ont été mis en place pour assurer le maintien des soins et des services de qualité et la sécurité des usagers durant cette situation. La priorité a toujours été et sera toujours nos usagers.

## 6. Rapport de la présidente-directrice générale

Madame la Présidente, membres du conseil d'administration, personnel du CISSS de la Côte-Nord, membres du public, bonjour. Permettez-moi de débiter par une mise à jour de la situation au niveau des services.

Après avoir été fermées depuis le 18 mai dernier en raison du manque de main-d'œuvre, toutes les activités au niveau de la pédiatrie et de la pouponnière ont repris le 6 juin au Centre mère-enfant de l'hôpital Le Royer à Baie-Comeau. Les CLSC de l'est de la Minganie ont également vécu des fermetures ponctuelles cette semaine, mais le tout devrait revenir à la normale à partir de demain. Les blocs opératoires de Baie-Comeau et Sept-Îles ont connu certains ralentissements dans les dernières semaines et cela continuera jusqu'au début de la posture estivale régulière, qui inclut la fermeture d'une salle dans ces deux hôpitaux. En raison du manque d'effectifs, les services de l'urgence de Forestville seront réduits du 14 au 17 juin, et ce, de soir et de nuit. Le retour à la normale se fera dès 8 h le 17 juin. Nos capacités en hospitalisation et au niveau des urgences sont redevenues normales, mais malheureusement nous ne pouvons toujours pas aller en surcapacité, donc certains transferts pourraient avoir lieu si la situation clinique le justifie. D'ailleurs, 8 transferts ont eu lieu depuis le 2 juin dernier. Nous travaillons de très près avec les autorités du centre d'optimisation des lits du Ministère pour réduire ces transferts au minimum. La situation de la main-d'œuvre demeure fragile. Nos petites équipes sont toujours affectées par le manque d'effectifs; une personne de plus peu parfois faire la différence entre un bris ou un ralentissement et la continuité des services.

Depuis notre dernière séance du CA le 15 mai dernier, beaucoup d'informations ont circulé dans les médias. Madame Côté vous a partagé l'information au niveau de la procédure de transfert inspirée de la circulaire ministérielle, mais laissez-moi vous partager des éléments qui me tiennent à cœur. Je vous invite, très chers médias, à les partager vous aussi.

Depuis le 15 mai, le CISSS de la Côte-Nord a toujours offert des services de qualité et sécuritaires à la population nord-côtière. Les employés du CISSS de la Côte-Nord ont travaillé d'arrache-pied à assurer l'entièreté des services à notre population. Merci à Monica au CHSLD de Bergeronnes. Merci aux équipes de la DPJ, qui malgré un manque criant en personnel, ont assuré la sécurité des enfants. La partie n'est pas gagnée, mais nous allons travailler à augmenter les effectifs, de concert avec l'APTS. Merci à William, infirmier auxiliaire aux soins de courte durée et au CHSLD de Blanc-Sablon, qui n'a pas compté ses heures. Merci au personnel de nos deux salles d'urgence et soins critiques de Baie-Comeau et Sept-Îles, qui ont été plus que solidaires et n'ont pas regardé les heures au compteur. Merci à Daniella, présidente CSN catégorie 2, qui n'a pas hésité deux secondes à mettre la main à la pâte et aller sur le plancher pour aider à prendre soin de nos Nord-Côtiers. Merci au personnel des résidences à assistance continue de Sept-Îles et Baie-Comeau, qui malgré un manque évident de préposés aux bénéficiaires, ont maintenu tous les services aux usagers. Je pourrais continuer et nommer les 3 500 autres employés et secteurs qui ont fait de même.

Depuis le 15 mai, les gestionnaires et directeurs du CISSS de la Côte-Nord ont réussi à assurer le maintien des services dans la majorité des secteurs, et ce, en travaillant avec le personnel, en utilisant toutes leurs connaissances, leur expérience et leur imagination pour faire que « ça passe » comme on dit. Les Amélie Bouchard, André D'Astous, Joëlle Gagné, Coralie Borduas, Marie-Hélène Drapeau, Denis Lepage, Annie Potvin, François Tremblay, Myriam Larrivée, Diane Beaulieu, Chantale Tanguay, Lysanne Deslisle, Marie-Claude Rioux, et j'en passe tellement! Ici aussi, je pourrais tous les nommer.

Depuis le 15 mai, les équipes médicales ont travaillé main dans la main avec tous nos professionnels et gestionnaires pour mettre l'épaule à la roue. Merci aux médecins de l'hôpital Le Royer et l'Hôpital de Sept-Îles, qui ont levé la main pour nous aider dans les actions de fluidité et de transferts interétablissements.

Depuis le 15 mai, ce sont plus d'une vingtaine de prêts de services d'ailleurs en province qui sont venus prêter main-forte et plus de 15 personnes issues d'agences de placement qui sont venus gonfler les rangs du CISSS de la Côte-Nord. Nous serons prêts à accueillir le personnel de l'équipe volante publique à partir du 20 juin, tout a été mis en place pour leur intégration à nos équipes.

Ça, chers concitoyens de la Côte-Nord et messieurs-dames les journalistes, c'est le CISSS de la Côte-Nord. Nous ne sommes pas que des fonctionnaires « pousseurs de papiers et écrivains de directives », nous sommes une équipe tissée serrée sur 1 300 km de côte, une équipe vouée aux soins et services à la population, avec du cœur au ventre, qui passe à travers des tempêtes, des feux de forêt, des crises de main-d'œuvre (ce n'est pas la seule que nous avons eu, vous savez), une équipe solide et dont je suis extrêmement fière d'être la « fonfon » PDG, colonel à la retraite et décorée de l'Afghanistan. Cette PDG a une mission : assurer des soins et services de qualité à tous les Nord-Côtiers, peu importe l'endroit où ils se trouvent sur notre vaste, grand et merveilleux territoire. Cette PDG regarde vers l'avant! À tous ceux et celles qui désirent vivre une belle et grande aventure au sein d'une équipe fantastique, appelez-nous, nous vous accueillerons à bras ouverts! À vous tous, Nord-Côtiers, vous êtes au cœur de mes décisions et de mes actions.

## 7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## 8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

## 9. Agenda de consentement

### 9.1. Affaires médicales

#### 9.1.1. Nomination – Membre actif

#### Résolution 2024-06-108

**Attendu** la demande de nomination de D<sup>re</sup> Linda Nabhan, radiologue, numéro de permis 06510, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer avec des privilèges en :

Radiologie interventionnelle et diagnostique, incluant :

- Mammographie
- Ultrasonographie
- Tomodensitométrie axiale (CT-Scan)
- Résonance magnétique (IRM)

Procédures techniques relatives à la radiologie

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-46);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de D<sup>re</sup> Linda Nabhan, radiologue, numéro de permis 06510;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord au CLSC et Hôpital Le Royer;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice suivant du 15 mai 2024 au 31 décembre 2025 :

Radiologie interventionnelle et diagnostique, incluant :

- Mammographie
- Ultrasonographie
- Tomodensitométrie axiale (CT-Scan)
- Résonance magnétique (IRM)

Procédures techniques relatives à la radiologie

- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA) dans un délai de trois (3) mois suivant sa nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à ce que le médecin s'engage à suivre les formations obligatoires du cursus de formation en prévention et contrôle des infections (PCI) à l'embauche dans un délai de trois (3) mois suivant la nomination à titre de membre actif;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.1.2. Renouvellement de privilèges

#### Résolution 2024-06-109

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département ou gestionnaire médical) concerné;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-49);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la docteure Nathalie Chamberland, en médecine générale, numéro de permis 02976, à titre de membre actif aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Minganie	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de charge de patients, urgence, hospitalisation en courte durée, CHSLD et soins à domicile, dispensaires,</li> <li>• Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2024-06-110

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département ou gestionnaire médical) concerné;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-50);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la docteure Sabrina Dallaire, en médecine générale, numéro de permis 03908, à titre de membre actif aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecine d'urgence (incluant clinique médicale de relance ou de suivi d'urgence, consultations à l'urgence, urgence mineure et majeure, gestion de patients en observation à l'urgence, EDU)</li> <li>• Hospitalisation (incluant hospitalisation aux soins intensifs, hospitalisation en pédiatrie, hospitalisation en médecine de famille)</li> <li>• Gériatrie / UCDG</li> <li>• Service de médecine ambulatoire incluant médecine de jour et cliniques externes</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA);
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2024-06-111

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département ou gestionnaire médical) concerné;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-53);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges du docteur Jason Lachapelle, en médecine générale, numéro de permis 03473, à titre de membre associé aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
CLSC de Schefferville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecine générale (incluant urgence, dispensaires, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le directeur médical).</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à la réception du formulaire de demande de renouvellement dûment signé et d'un relevé de formation continue;
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

## Résolution 2024-06-112

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département ou gestionnaire médical) concerné;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-56);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la Docteure Angela Stamiris, en médecine générale, numéro de permis 03488, à titre de membre actif aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Centre multiservices de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de charge de patients, urgence, hospitalisation en courte durée, CHSLD et soins à domicile, dispensaires.</li> <li>• Participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le gestionnaire médical.</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA);
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

## Résolution 2024-06-113

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-47);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la docteure Sophie Audet, en hémato-oncologie, numéro de permis 20928, à titre de membre associé aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et hôpital Le Royer	Hémato-oncologie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision du laboratoire en hémato-oncologie, consultations et suivis de patients, oncologie, procédures techniques relatives à l'hémato-oncologie.</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à la réception du formulaire de demande de renouvellement dûment signé et d'un relevé de formation continue;
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2024-06-114

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-48);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges du docteur Vincent Castonguay, en hémato-oncologie, numéro de permis 11758, à titre de membre associé aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Oncologie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision du laboratoire en oncologie, consultations et suivis de patients, procédures techniques relatives à l'oncologie.</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2024-06-115

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-51);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la docteure Alexandra Desnoyers, en oncologie, numéro de permis 20410, à titre de membre associé aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Oncologie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision du laboratoire en oncologie, consultations et suivis de patients, procédures techniques relatives à l'oncologie.</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2024-06-116**

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-52);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la docteure Valérie Gaudreault, en cardiologie, numéro de permis 09623, à titre de membre associé aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Cardiologie, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuve d'effort (tapis roulant), interprétation d'ECG, Holter et MAPA, échographie cardiaque transthoracique et transoesophagienne, consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe, stimulateur / défibrillateur cardiaque</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à la réception du formulaire de demande de renouvellement dûment signé et d'un relevé de formation continue;
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2024-06-117**

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-54);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges du docteur Patrick Laverdière, en médecine interne, numéro de permis 11639, à titre de membre associé aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
CLSC et Hôpital Le Royer	Médecine générale, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Épreuve d'effort (tapis roulant), interprétation d'ECG, Holter et MAPA, consultations à l'urgence, en hospitalisation, soins intensifs et clinique externe, procédures techniques relatives à la médecine interne</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à la réception d'un relevé de formation continue;
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2024-06-118**

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 28 mai 2024;

**Attendu** la recommandation du supérieur immédiat clinique (directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, chef ou chef adjoint de département);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-55);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement des privilèges de la docteure Audrey Létourneau, en chirurgie générale, numéro de permis 02908, à titre de membre actif aux endroits et avec les privilèges suivants :

Installation(s)	Privilèges
Hôpital et CLSC de Sept-Îles	Chirurgie générale incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clinique externe, hospitalisation en courte durée et soins intensifs, bloc opératoire</li> <li>• Endoscopie digestive</li> </ul>

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à ce que le médecin s'engage à suivre la formation « Sensibilisation aux réalités autochtones » disponible sur l'Environnement Numérique d'Apprentissage (ENA);
- **Que** ce renouvellement soit pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2026;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.1.3. Nomination – Cogestionnaire médical à Forestville

**Résolution 2024-06-119**

**Attendu** l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

**Considérant** l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du CISSS de la Côte-Nord;

**Considérant** la rencontre d'équipe médicale de Forestville tenue le 17 mai 2024, au cours de laquelle le Dr Yvan Salvetti a été désigné comme cogestionnaire médical à l'unanimité;

**Considérant** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2024-45);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de Dr Yvan Salvetti, no permis 92025, à titre de cogestionnaire médical pour l'installation de Forestville, effective à compter du 17 mai 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.2. Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement du MSSS

**Résolution 2024-06-120**

**Attendu** qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2018-030 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

**Attendu** que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an;

**Attendu** la recommandation du MSSS dans le contexte du projet de loi 15;

**Attendu** qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidités du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord auprès du Fonds de financement jusqu'au 31 mars 2025;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 474 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2025 auprès du Fonds de financement.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

## 11. Nouveaux dossiers

### 11.1. Rapport de la PDG sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie

Le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire, le Dr Jean-François Labelle, présente le rapport sur l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie pour la période se terminant le 31 mars 2024. Le rapport fait notamment état :

- du nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie : 146 en centre hospitalier, 151 en CHSLD, 272 à domicile et 246 en maison de soins palliatifs;
- du nombre de sédations palliatives continues administrées : 34;
- du nombre d'aides médicales à mourir administrées : 40.

### 11.2. Deux parcelles de terrains excédentaires à Havre-St-Pierre – Vente à un particulier

Ce point est retiré de la présente séance, à la demande de la présidente du conseil d'administration.

### 11.3. Refonte d'un comité - Développement durable et respect du milieu

**Résolution 2024-06-121**

**Attendu** qu'une étape importante du plan d'action a été complétée, décision responsable pour notre établissement prise en 2019;

**Attendu** qu'une participation « multiniveau » est souhaitée avec des personnes intéressées à faire la différence;

**Attendu** qu'une participation multidisciplinaire est visée avec des personnes intéressées à faire la différence;

**Attendu** qu'une répartition territoriale pertinente à cet exercice est nécessaire;

**Attendu** que le développement durable est directement lié à la mission du CISSS de la Côte-Nord portant sur la gestion responsable du trésor public;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes afin de former le comité de développement durable :

Nom	Fonction	Direction	Port d'attache
Daniel Bussiere	Directeur adjoint DSTHL	DSTHL	Escoumins
Jade Landry	Pharmacienne	DSPEU	Minganie
Pascale Simard	Agent(e) de planification, de programmation et de recherche	DSPEU	Baie-Comeau
Maxime P-Maloney	Auxiliaire aux services de santé et sociaux	SAPA	Baie-Comeau
Annie Talbot	Assistant(e)-chef technicien(ne) en diététique	DSTHL	Baie-Comeau
Éloïse Carré	Agent(e) de planification, de programmation et de recherche	DSMQÉPÉ	Baie-Comeau
Marilyse Blanchette	Agent(e) de planification, de programmation et de recherche	DSP	Baie-Comeau
Pascal Paradis	Agent(e) d'information	DSP	Baie-Comeau
Hugo Ricignuolo	Pharmacien	DSPEU	Baie-Comeau
Alex Patry-St-Pierre	Travailleur(euse) social(e) professionnel(le)	DSMQÉPÉ	Basse-Côte-Nord
Mélissa Larouche	Diététiste-nutritionniste	DSTHL	Baie-Comeau

- **De nommer** Daniel Bussiere comme la personne responsable du développement durable pour l'établissement.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 11.4. Maison des aînés et maison alternative de Havre-Saint-Pierre – Octroi d’une servitude à Hydro-Québec

**Résolution 2024-06-122**

**Attendu** qu’une servitude est nécessaire au bon fonctionnement de la future Maison des aînés et alternative (MDA-MA) de Havre-Saint-Pierre;

**Attendu** que des professionnels ont traité ce dossier et que celui-ci est conforme pour l’établissement;

Il est proposé et appuyé :

- **D’autoriser** la présidente-directrice générale et/ou le directeur des services techniques, de l’hôtellerie et de la logistique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord à signer tous documents en lien avec la servitude présentée.

**Adopté à l’unanimité.**

#### 11.5. Politique Télésanté

**Résolution 2024-06-123**

**Attendu que** le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord doit se doter d’une politique en télésanté, étant le document principal requis pour baliser les actions et décisions prises face aux services en télésanté;

**Attendu que** l’adoption de cette politique va permettre de répondre aux actions prioritaires et critères attendus par Agrément Canada;

**Attendu qu’à** la suite des étapes décisionnelles, la politique en télésanté sera diffusée et appliquée dans le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **D’adopter** la politique en télésanté du CISSS Côte-Nord telle que présentée.

**Adopté à l’unanimité.**

### 12. Rapports des comités

#### 12.1. Comité de gouvernance et d’éthique

Le comité de gouvernance et d’éthique s’est réuni le 6 juin 2024, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de la rencontre :

- Présentation de la trajectoire de mise sous garde;
- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Discussion – Loi 15 et comité de travail du CGÉ;
- Rapport de gestion 2023-2024 du CISSS Côte-Nord – Section concernant le CGÉ;
- Adoption du calendrier annuel des rencontres 2024-2025 du CGÉ;
- Rapport d’évaluation portant sur le rendement du comité de gouvernance et d’éthique – Précision sur certains points.

#### 12.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s’est réuni le 4 juin 2024. La présidente du comité, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Attraction et fidélisation de la main-d’œuvre : Suivi du volet recrutement en prévision de la période estivale, et indicateurs d’embauches/départs
- Relations de travail : Suivi des négociations/ententes;
- Service aux cadres : Renouvellement des conditions de travail des cadres;
- Calendrier des rencontres 2024-2025 du comité RH.

### 12.3. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 4 juin 2024, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier. Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
  - 12 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 7 mai 2024, 9 recommandations ont été complétées et 84 dossiers sont en étude;
- Dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec – Audit de performance sur le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux;
- Suivi du procès-verbal du 7 mai 2024 :
  - Suivi relatif aux irrégularités en pathologie
  - Candidatures reçues par le CUCI pour le poste de la personne-ressource
- Suivi des autres dossiers de qualité;
- Rapport d'analyse de conformité : Audit de prévention des lésions de pressions;
- Rapports de surveillance des pneumonies acquises sous ventilation mécanique à Sept-Îles et à Baie-Comeau;
- Rapport des infections nosocomiales et des processus du CISSS de la Côte-Nord, périodes 1 à 13 2023-2024;
- État de situation – Plan de contingence MOI.

### 12.4. Comités des usagers

Jeudi dernier, j'ai eu le plaisir de présider les assemblées générales annuelles du comité des usagers et du comité des résidents du CHSD de Sept-Îles. Dans une perspective de recrutement et à la suite d'une formule d'invitation innovante, 33 personnes étaient présentes dans la salle, ce qui constitue une assistance record. Nous en sommes bien heureux, d'autant plus que nous avons recruté un membre pour le comité des usagers, et deux résidents et une proche aidante pour le comité de résidents. La période de questions fut fort intéressante et nous avons bien pris note des excellentes suggestions qui ont été formulées. Monsieur Martin Pelletier, du Centre d'accompagnement aux plaintes, était notre invité et il a présenté le mandat de son organisme aux personnes réunies.

Souvent, les suggestions d'amélioration proposent des solutions à des insatisfactions vécues ou observées par les usagers et les résidents. Promouvoir l'amélioration des services et de la qualité des milieux de vie est l'essentiel de notre mandat. Cependant, je m'en voudrais de passer sous silence un commentaire émis par une proche aidante présente à notre AGA. Un commentaire extrêmement positif qui allait comme suit : « *Avec tout ce qu'on entend, jamais je n'aurais cru que mon conjoint aurait reçu des services de cette qualité ici à Sept-Îles. Les gens sont heureux et on se sent en sécurité. J'aurais dû y amener mon conjoint bien avant* ». Voyez-vous, Madame la Présidente, c'est aussi et surtout cela le CISSS de la Côte-Nord. Malgré un contexte difficile, dans un environnement où les décisions politiques mur à mur peuvent déstabiliser notre établissement, nos usagers nous expriment malgré tout leur grande satisfaction. Dans ce sens, je désire vous remercier, madame Asselin, ainsi que tous les employés, les gestionnaires et les médecins qui, malgré des vents contraires, maintiennent jour après jour leur engagement auprès de nos usagers afin de leur offrir des services humains, sécuritaires et de qualité.

### 12.5. Comité de vérification

#### 12.5.1. Rapport financier annuel 2023-2024 CISSS de la Côte-Nord

#### Résolution 2024-06-124

**Attendu** l'analyse détaillée du rapport financier annuel 2023-2024 du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord effectuée par les membres du comité de vérification;

**Attendu** le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le rapport financier annuel 2023-2024 du CISSS Côte-Nord.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12.5.2. Rapport financier annuel 2023 de la Santé au travail

**Résolution 2024-06-125**

**Attendu** les états financiers déposés par la Direction des ressources financières;

**Attendu** le rapport d'audit de la firme Mallette adressé aux membres du conseil d'administration;

**Attendu** la recommandation favorable du comité de vérification;

**Attendu** l'obligation par la CNESST de désigner deux administrateurs afin d'attester l'approbation du rapport financier annuel consolidé de la Santé au travail par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le rapport financier consolidé 2023 de la Santé au travail pour l'exercice se terminant le 30 décembre 2023;
- **De désigner** deux administrateurs pour signer le rapport financier annuel 2023 de la Santé au travail :
  - Madame Charline Nolet
  - Monsieur Jean-Pierre Porlier

**Adopté à l'unanimité.**

## 12.6. Fondations du CISSS de la Côte-Nord

Monsieur Benoit Méthot fait état des nouveautés dans les diverses fondations du CISSS :

### Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers (Haute-Côte-Nord) :

- Le tirage du moitié-moitié a eu lieu le 11 mai dernier et a rapporté 1 800 \$.
- Un tournoi de volley-ball est en préparation pour le mois de novembre à Forestville.
- La fondation fera relâche pour la période estivale.

### Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan (Baie-Comeau) :

- Visite exploratoire de trois (3) fondations de la Rive-Sud, afin d'échanger sur les bonnes pratiques dans le domaine de la philanthropie, s'inspirer des méthodes gagnantes en sollicitations et en communication.
- Lancement du moitié-moitié virtuel : Possible d'acheter en ligne jusqu'au 4 juillet.
- Mise en place d'un comité d'analyse des demandes adressées à la Fondation, composé de deux employés du CISSS, d'un médecin, d'une retraitée du CISSS (Jeunesse) et de la directrice générale.
- Hommage à un bénévole d'Opération Enfant Soleil, Serge Lepage, qui s'implique depuis 26 ans pour aider à amasser des fonds remis en partie pour les projets du CISSS.
- Derniers tirages Loto-Évasion édition 2023-24 complétés. Dix (10) gagnants ont reçu un certificat voyage de 3 000 \$ offert par la Fondation et Club Voyages Baie-Comeau. L'activité reviendra en 2024-25.

### À venir :

- Tournoi de Dek Hockey les 7-8-9 juin.
- 25<sup>e</sup> édition du tournoi de Golf de la Fondation le 4 juillet.
- Randonnée Vélo Santé Alcoa et Randonnée Santé Populaire (RSP) les 23-24-25 août. La RSP est ouverte à toute la population du Québec où les participants pourront se donner le défi de marcher, courir ou faire du vélo, à leur rythme.

### Fondation régionale Hôpital Sept-Îles (Sept-Îles) :

- Visite des **2 frères** en pédiatrie dans le cadre de la tournée Opération Enfant Soleil; très généreux de leur temps avec les enfants hospitalisés et leurs parents.
- Rencontre avec la responsable des octrois d'OES ainsi que Catherine Côté du Centre mère enfant, pour planification de la demande en immobilisation pour revitaliser le département ainsi que la salle de jeu en pédiatrie. Réalisation planifiée en janvier 2025.
- AGA de la Fondation tenue le 5 juin. Un publiereportage concernant nos dernières réalisations et projets paraîtra d'ici la fin juin dans le journal le Nord-Côtier.

**À venir :**

- Tournoi de golf Martin Roy pour l'achat d'un paragolfeur le 16 juin.
- Journée de golf de la Fondation le 10 juillet 2024. Encore cette année, plus de 100 000 \$ à gagner sur le terrain pour nos participants.
- Vacances et fermeture du bureau de la Fondation: 22 juillet au 12 août 2024.

**Fondation du Centre de santé de la Minganie (Havre-Saint-Pierre)**

- La sollicitation auprès des employés du CMS de la Minganie pour prélèvements à la source se poursuit. Plus de 4 800 \$ amassés jusqu'à maintenant.
- L'envolée de lanternes chinoises à Baie-Johan-Beetz n'a pu être réalisée dû à la mauvaise température, mais énormément de gens se sont joints quand même pour une soirée causerie. L'objectif était de 3000\$ et plus de 6 560 \$ ont été amassés, alors c'est une belle réussite.

**Fondation du Docteur Camille-Marcoux (Basse-Côte-Nord) :**

Les informations portant sur la Fondation du Centre de santé de la Minganie seront transmises lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

**13. Affaires nouvelles**

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

**14. Période de questions du public (15 minutes)**

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune question n'est posée.

**15. Clôture de la séance**

**Résolution 2024-06-126**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 12 juin 2024 à 17 h 52.

**Adopté à l'unanimité.**



Ginette Côté  
Présidente



Manon Asselin  
Secrétaire